

LA TOLÉRANCE RELIGIEUSE DANS LES ÉTATS CONTEMPORAINS

D'un panthéon à l'autre

par M. Alain Besançon, membre de l'Académie

Quand M. le Secrétaire perpétuel m'a fait l'honneur de me demander d'introduire cette journée, j'ai eu le réflexe de lui répondre que la notion de tolérance appartenait plutôt au vocabulaire de l'Etat (ainsi les *édits de tolérance* du XVIème siècle), et que les théologiens des diverses confessions qui sont représentées ici, préféreraient le terme de liberté. C'était une façon de rendre la parole aux juristes, qui connaissent le terrain infiniment mieux que moi.

Mais comme M. le Perpétuel insistait, je vais essayer d'introduire le débat du point de vue qui m'est plus familier, celui de l'histoire.

Au point de départ, nous constatons la tolérance spontanée de l'Etat païen antique. Pour les Athéniens ou pour les Romains de la république, il existait certes des dieux auxquels la cité devaient rendre un culte réglé, parce qu'ils étaient les protecteurs attitrés d'Athènes ou de Rome. Mais ces dieux n'étaient que des citoyens parmi d'autres d'une immense cité des dieux, tous vivants, tous immortels, dont on ne connaissait ni le nombre, ni les noms, ni l'étendue de leur capacité de favoriser ou de nuire. Il aurait été donc imprudent de blesser quelqu'un d'entre eux en persécutant le citoyen, le métèque, l'étranger, l'ennemi même pour son culte particulier. Dieu sait - ou plutôt dieux savent - ce qu'il en pourrait advenir !

Cette tolérance, qui était en somme un effet de la démocratie primitive des dieux, se modifia quand certains dieux devinrent plus égaux que les autres, qu'ils commencèrent à s'organiser hiérarchiquement, et donc aussi, sur terre, leur clergé. Elle s'altéra bien plus gravement quand émergea le dieu politique, c'est-à-dire quand les sujets reconnurent au roi une qualité divine et lui rendirent la proskynèse, l'adoration et le culte. Cette religion avait commencé avec éclat dans les royautes sacrées de l'Egypte et de la Mésopotamie. Elle fut adaptée par les monarchies hellénistiques, séleucides et lagides. Elle se développa à Rome à partir d'Auguste. Elle fut sanctionnée par la philosophie. L'empereur est comme le démiurge platonicien qui fait rayonner sur le monde les lois qu'il contemple dans le modèle divin. La logique monarchique induit une logique monothéiste. Elle consonne avec la théologie de Plotin : l'Un, dieu transcendant, la pensée, dieu médiateur, l'âme qui diffuse le divin dans tous les degrés de la réalité. L'empereur est la pensée, ses fonctionnaires, l'âme.

La religion impériale introduit dans un monde "libéral" un élément d'obligation. Celse s'indigne de ce que les chrétiens, qui se disent étrangers au monde mais qui profitent tout de même de l'ordre social et politique, refusent de payer un juste tribut d'honneur aux empereurs qui veillent sur cet ordre.

Tels étaient les conditions générales du monde antique quand le Dieu d'Abraham, Isaac et Jacob choisit de se manifester. Au buisson ardent, l'Eternel

LA TOLÉRANCE RELIGIEUSE DANS LES ÉTATS CONTEMPORAINS

dit à Moïse : “ J’ai vu la souffrance de mon peuple qui est en Egypte, et j’ai entendu les cris que lui font pousser ses oppresseurs, car je connais ses douleurs. Je suis descendu pour le délivrer de la main des Égyptiens, et pour le faire monter de ce pays dans un bon et vaste pays, dans un pays où coulent le lait et le miel”. Le Dieu d’Israël, c’est son premier attribut, est un Dieu libérateur. Il le rappelle à cent reprises, dont la plus solennelle se place au moment même du don des dix paroles. “ Je suis l’Eternel, ton Dieu, qui t’ai fait sortir du pays d’Egypte, de la maison de servitude”.

Mais le second caractère de ce Dieu est la jalousie : “ Tu n’auras pas d’autres dieux devant ma face”. “ Je suis un Dieu jaloux”. Cela veut dire que le Dieu d’Israël ne tolère pas que son peuple adresse un culte à un autre que Lui, qu’il honore un autre dieu comme ceux qu’adorent les autres peuples ; qu’il lui interdit, par une disposition qui ne s’applique qu’à lui, toute image de ce qui est sur la terre ou dans les cieux.. En même temps, il lui donne une loi, les dix paroles et la loi de sainteté qui contiennent un gage de vie et une description des mœurs divines mêmes.

De ce moment, Israël se sait en possession du privilège unique de connaître le vrai Dieu, de l’aimer, de le louer, d’être sous sa protection, son alliance. Il ne lui est pas possible, sans encourir les plus graves châtements, d’honorer d’autres dieux, et même de jeter sur eux le regard. Bien entendu, il transgressa ce commandement, et toute l’histoire d’Israël est tissée de ces infidélités, et des successives miséricordes divines. En effet, ce peuple se trouvait désormais dans une position précaire parmi les nations soit que celles-ci l’opprimassent, soit qu’il fût tenté de rejeter le fardeau de la Loi. Mais considérons la situation d’Israël dans l’empire romain. Le peuple juif, qui a perdu depuis des siècles son indépendance politique, est parvenu cependant à préserver l’indépendance religieuse qui lui est encore plus précieuse. Au terme d’un arrangement péniblement acquis, mais devenu stable au temps d’Hérode, il a obtenu le privilège unique d’être dispensé du culte impérial. Le compromis hérodien stipule qu’Israël prie pour l’empereur, mais qu’aucun juif n’est tenu de sacrifier devant ses autels. Le panthéon est ouvert à tous les dieux, mais le dieu d’Israël n’y entre pas.

Sur ces entrefaites, au sein du peuple juif, une fraction reconnut en la personne de Jésus le messie d’Israël et la qualité divine. Dans des conditions malheureusement contentieuses, un schisme se produisit et les “chrétiens”, c’est ainsi que les païens appelaient cette fraction, furent expulsés de la synagogue.

Désormais les chrétiens se trouvaient dans la même situation périlleuse que les Juifs avaient connue. Ils acceptaient de prier pour l’empereur, fût-il Néron ou Caligula, mais ils ne pouvaient accepter, pour les mêmes raisons que les Juifs, parce qu’ils adoraient le même Dieu, d’entrer dans le Panthéon et en particulier de sacrifier devant l’image du dieu politique impérial. Car hors de la Synagogue, la dispense tombait. De plus les chrétiens prétendaient à une vérité que tous les hommes étaient appelés à accueillir. Ils réclamaient un statut de droit public, alors que les juifs se contentaient d’un statut particulier. Pour citer

LA TOLÉRANCE RELIGIEUSE DANS LES ÉTATS CONTEMPORAINS

Voltaire, à l'article *tolérance* du *Dictionnaire philosophique*, "les Juifs ne voulaient pas que la statue de Jupiter fût à Jérusalem ; mais les chrétiens ne voulaient pas qu'elle fût au Capitole".

Or, elle tomba. Constantin décida de rétablir l'unité spirituelle de l'empire autour de cette nouvelle religion dont le dynamisme semblait irrésistible. Il en résulta un compromis entre l'empereur et l'Eglise qui allait bien au-delà du compromis hérodien. On peut le résumer en deux articles. D'une part l'empereur voit sa légitimité garantie par l'Eglise. La théologie politique assure à l'empereur ou au roi un statut sacré, dont les racines plongent jusque dans la royauté davidique d'Israël. D'autre part l'empereur devient comptable du salut spirituel de ses sujets et en particulier il impose les normes morales et religieuses approuvées par l'Eglise.

L'Eglise, qui salua l'événement comme providentiel et décerna à Constantin le titre d' "égal aux Apôtres", ne tarda pas à discerner le danger de ce compromis. Danger pour sa liberté d'abord. Toute l'histoire de la chrétienté latine est remplie de la lutte contre la prépotence impériale et inversement contre la prépotence occasionnelle de l'Eglise. Mais aussi, danger de se lier trop étroitement à l'empire romain. L'Eglise ne put étendre solidement et durablement sa mission au-delà des limites orientales de l'empire. Elle pâtit des révoltes contre l'administration impériale dont elle était solidaire ce qui entraîna le développement d'abord des hérésies puis sur la base de ces hérésies, la sécession de la moitié la plus ancienne et la plus vénérable de la chrétienté qui passa à l'Islam avec une extraordinaire soudaineté. Quant aux Juifs, ils n'eurent pas à se féliciter : le compromis constantinien annulait le compromis hérodien. La persécution commença avec Théodose qui légalisa la démolition de la synagogue de Callinicum, en 388. Ce n'était qu'un début.

Cependant, avec des hauts et des bas, et toujours dans le conflit, le compromis constantinien tint de siècle en siècle.

Au XVIème siècle, toutefois, dans la moitié de la chrétienté, il fut ruiné par la Réforme. Mais pas de la même façon.

La solution anglaise peut être décrite comme une tentative de reconstituer le compromis dans les limites seulement de l'Etat anglais. L'Etat persécute vigoureusement l'Eglise catholique, en s'appuyant sur les passions nationalistes du peuple qui voit dans les papistes les suppôts de Rome. Il persécute aussi plus modérément les dissidents. Il écarte ainsi les deux religions fortes, la catholique et la calviniste, au profit d'une religion plus faible, mais autour de la quelle pouvait se constituer l'unité nationale, la *Church of England*, dans sa "*glorious comprehensiveness*", l'Eglise *high, low, broad*, en laquelle tout Anglais pouvait et devait trouver son bien.

La solution allemande ne fut trouvée qu'au terme de guerres épuisantes : c'est le célèbre *Cujus regio, hujus religio* de la paix d'Augsbourg. L'espace impérial est morcelé en plusieurs zones, à l'intérieur desquelles le prince était

LA TOLÉRANCE RELIGIEUSE DANS LES ÉTATS CONTEMPORAINS

libre d'imposer sa confession particulière. La pacification est obtenue parce que le principe *cujus regio hujus religio* est reconnu par toutes les parties comme légitime. La liberté religieuse n'est pas accordée aux simples sujets, mais seulement au prince. De tolérance, il n'est pas question. Les catholiques iront dans les zones catholiques, où l'ancien compromis dure toujours, et les protestants pourront émigrer en zone protestante. Pour Luther, la liberté chrétienne était intérieure et il envisageait que le pouvoir pût à la rigueur être abandonné au Prince de ce monde.

Quant à la solution calvinienne, j'en dirai un mot tout à l'heure.

Maintenant regardons la France du XVIII^e siècle, ou le fameux compromis subsiste en principe, mais branle de deux côtés.

En effet, le vieux conflit entre le roi et l'Eglise n'est nullement réglé par toute l'Europe catholique. La suppression de la Compagnie de Jésus en 1763 n'en est qu'un épisode. Mais un nouveau conflit, qui ne cesse d'enfler, oppose les Lumières à l'Ancien régime, c'est-à-dire à l'objet combiné que forme la royauté sacrée et l'Eglise. Un des chefs d'accusation contre l'Ancien régime est qu'il opprime la liberté religieuse et généralement la liberté de conscience. Voici le mot *Tolérance* prononcé. Locke l'avait lancé dans sa fameuse lettre de 1689, parue au lendemain de la Révocation de l'édit de Nantes.

Son principe est que la foi étant sans commune mesure avec la politique, l'Eglise doit être sans points communs avec l'Etat. Les fidèles, en vertu de cette extériorité réciproque, doivent respecter l'Etat et l'Etat respecter la foi de l'individu. Pour Locke, comme l'a souligné Raymond Polin, le problème de la tolérance n'est pas un problème religieux, ni même un problème de conscience, mais un problème politique. C'est pourquoi, ni les Catholiques qui obéissent à Rome, ni les athées, tenus pour inciviques, ne peuvent prétendre en bénéficier. Dans le climat belliqueux des Lumières françaises, Voltaire étend le concept, l'universalise et, si l'on peut dire, le catholicise. Il fait de la tolérance une obligation morale. "Tout particulier qui persécute un homme son frère parce qu'il n'est pas de son opinion est un monstre". Il propose aussi la solution qu'il avait observé dans l'Angleterre de sa jeunesse où sous le conformisme de principe, le pluralisme religieux dominait pratiquement : "si vous avez deux religions chez vous, elles se couperont la gorge ; si vous en avez trente, elles vivront en paix".

Nous savons cependant qu'en France, la "religion de la majorité des Français", selon les termes du Concordat, de la Révolution à Émile Combes, ne vécut en paix que de façon assez intermittente. Nous savons aussi qu'elle n'accepta le principe laïque qu'avec beaucoup de résistance et rarement de bon gré ; que la laïcité, de son côté, se durcit souvent en laïcisme intolérant. Il en fut à peu près ainsi dans l'ensemble du monde catholique. La lutte pour la sécularisation était d'autant plus violente que les passions nationales s'en mêlaient. Ainsi en Italie, le *Risorgimento* devint plus anticlérical à mesure que la question romaine s'envenimait et demeurait irrésolue. Cependant, à mesure qu'on approchait de la grande guerre, il semblait que le pluralisme religieux

LA TOLÉRANCE RELIGIEUSE DANS LES ÉTATS CONTEMPORAINS

s'installait pacifiquement en Europe et en Amérique. Un observateur européen pouvait dire avec confiance en 1914 : la tolérance a enfin triomphé. Qui l'aurait alors contredit ?

Le XXème siècle a innové dans notre histoire de deux façons.

Jusqu'ici nous n'avions observé que des guerres *entre* les religions. Le communisme léniniste, lui, déclara la guerre à *la* religion, à toutes les religions.

L'Eglise orthodoxe fut la première victime. Les Églises d'Orient avaient vécu jusqu'alors dans le cadre du compromis constantinien, mais autrement interprété. À la théologie latine des *deux glaives*, source de conflits infinis, mais aussi de liberté, elles avaient préféré la théologie dite de la *symphonie*, moins belliqueuse, mais plus étouffante. Le culte impérial, simplement christianisé mais nullement abandonné par Constantin, se perpétua jusqu'à la chute de Constantinople. Puis, les Eglise tombèrent sous le joug turc, empire multireligieux, appliquant une tolérance ainsi caractérisée par Voltaire : "le premier qui veut exciter du tumulte est empalé, et tout le monde est tranquille". À mesure des reculs de l'empire ottoman, les diverses Eglises d'Orient s'étaient organisées en patriarchats autocéphales, en communion avec le patriarchat œcuménique, en symbiose avec l'identité nationale et en union étroite avec les autorités de l'Etat. L'Eglise russe, la seule qui ait échappé au joug ottoman, suivait étroitement les destinées de l'Etat russe. Celui ci, avec Pierre le Grand, l'avait à moitié sécularisée sur le modèle des églises luthériennes de Suède et de Prusse. À mesure, cependant que l'on approche de la révolution de février 1917, on voit que l'Eglise russe, fervente, quelques fois savante, gagne en autorité et cherche à recouvrer une certaine autonomie. Certes, dans l'empire de Nicolas II, les normes occidentales de tolérance — tolérance politique, légale, et non du tout religieuse — ne progressent qu'avec retard, mais elles progressent quand même. De 1905 à 1917 la situation n'est à certains égards guère différente de celle qui existait dans l'Europe du Congrès de Vienne.

Le communisme infligea à l'Eglise orthodoxe un martyre auprès duquel celui du temps de Néron et Dioclétien paraît une simple tracasserie. Bientôt il s'en prit au judaïsme parce qu'il était la racine du christianisme, puis à l'islam. Dans la doctrine léniniste, toute religion devait être déracinée, et la persécution, avec quelques interruptions et seulement quand elle pouvait affaiblir le pouvoir communiste lui même, dura jusqu'au dernier jour. Elle dure encore là où le communisme est encore installé, comme en Asie. L'intolérance religieuse, ou plutôt la non tolérance de la religion, fait partie de son code génétique. Il ne veut pas d'autres dieux devant sa face.

Le Nazisme haïssait spécifiquement le Dieu d'Abraham d'Isaac et de Jacob. Il décida d'anéantir le peuple d'Israël. Il prévoyait d'anéantir aussi le christianisme parce qu'il adorait ce même Dieu. Le nazisme était athée de ce Dieu là. Il ne tolérait que l'idolâtrie de la nation et de la race.

LA TOLÉRANCE RELIGIEUSE DANS LES ÉTATS CONTEMPORAINS

Dans le culte omniprésent du Secrétaire général ou du Führer, on pourrait reconnaître une résurrection en monstrueux du culte impérial ; dans ces colossales et hideuses statues qu'on voit encore en Corée du Nord, une difforme imitation du dieu politique antique, dénué désormais de tout appui dans l'art, dans la philosophie, dans la religion, et exclusif de tout autre dieu.

Cependant le XXème siècle présente aussi une deuxième innovation. Je l'appellerai l'instauration d'un nouveau panthéon, mais cette fois sans empereur.

Il se peut qu'il ait été rendu possible par un tournant capital dans l'Eglise catholique. Ce qui attachait l'Eglise au compromis constantinien, c'était que, convaincue de posséder en son sein la plénitude de la vérité, elle ne pouvait pas accepter pour celle-ci un statut de simple opinion ni que l'erreur jouisse des mêmes droits civils que la vérité. Or, au concile de Vatican II, elle déclara formellement que la liberté de l'acte de foi impliquait que "nul ne soit forcé d'agir contre sa conscience", que le "droit à la liberté religieuse a son fondement réel dans la dignité même de la personne humaine", enfin que ce droit doit être reconnu "dans l'ordre juridique de la société de telle façon qu'il constitue un droit civil" . (Constitution *Dignitatis humanae*). Le compromis constantinien, dénoncé par la Réforme, rompu ou exténué de fait depuis plus d'un siècle dans le monde catholique, était abandonné *théologiquement*, non sans des résistances et au prix d'un mini-schisme.

Or Pie XII, dans son radio message de Noël 1944 avait déjà rallié *politiquement* la démocratie. Tournons nous donc vers la grande démocratie protectrice, qui montre le chemin aux autres, les États-Unis.

Là nous rencontrons une troisième tradition de la réforme, le calvinisme qui à Genève et dans les villes rhénanes, en Hollande, avait déjà inspiré un système politique proto-démocratique. Mais en Amérique elle se mélange à des éléments venus d'ailleurs, le vieil érasmisme, l'arminianisme, des morceaux de zwinglianisme, de méthodisme, de baptisme, et bien d'autres "dénominations" qui entrent miraculeusement peu en conflit. Ajoutons les Lumières, moins irréligieuses qu'en France, et nous avons cerné le climat théologico-politique des Pères fondateurs. Madison écrit dans le *Fédéraliste* : "Dans un gouvernement libre, la protection des droits civils doit être la même que celle des droits religieux. Le moyen, c'est la multiplicité des intérêts dans un cas et dans l'autre la multiplicité des sectes". À l'instar de l'Eternel qui avait dispersé les hommes à Babel afin qu'ils ne s'unissent pas dans la visée d'un but fatalement mauvais, Madison disperse les citoyens en d'innombrables groupes d'intérêts et de *dénominations* religieuses afin de les rendre impuissants à bâtir la Ville totalitaire, à se persécuter et à s'opprimer ce qui se produirait si une *dénomination* devenait assez puissante pour imposer sa volonté par la voie politique. Le premier amendement de la Constitution interdit au congrès de faire aucune loi établissant ou interdisant une religion.

Les États-Unis ont été fondés par des dissidents anglais, des huguenots, des luthériens anti-piétistes, des arminiens anti-gomaristes, des juifs, tous gens

LA TOLÉRANCE RELIGIEUSE DANS LES ÉTATS CONTEMPORAINS

qui voulaient se mettre à l'abri du conflit religieux qui avait dévasté l'Europe et menacé leur vie. Eh bien, la stratégie de Babel atteignit merveilleusement son but. Les diverses dénominations ont pu se mépriser, se haïr, elles n'ont jamais pu sérieusement s'opprimer. Tranquilles, à l'abri les unes des autres, elles ont prospéré, sous la surveillance débonnaire de la règle constitutionnelle de tolérance. Mais aucune vérité religieuse ne peut s'arroger un statut supérieur à celui d'une *persuasion*, d'une opinion légitime que la Constitution autorise comme opinion mais non comme vérité. Du coup la recherche de la vérité n'est pas encouragée. La dispute théologique est un genre obsolète, le plus souvent délaissé. Mieux vaut s'occuper de la bonne santé morale de la communauté et des œuvres de bienfaisance. Certes, Dieu, introduit après coup dans la constitution, est partout révérend et invoqué. Le président pour être élu doit témoigner d'une conviction religieuse, à condition que cette conviction soit tenue pour absolument sans conséquence. Le relativisme religieux, le relativisme dogmatique est perpétuellement suggéré par le dispositif politique qui a créé une sorte de jardin d'enfants ou de cour de récréation où toutes les religions jouent ensemble en bonne entente et sans se faire de mal. La teneur de la croyance devient une affaire strictement privée. On finit par trouver naturel de changer de *dénomination* comme on change d'habitation ou de quartier. J'avais à Stanford une voisine charmante qui appartenait à l'église *congrégationaliste*, c'est-à-dire celle qu'avaient fondée parmi les indiens féroces les puritains du Massachussets. Quand je lui ai demandé ce à quoi elle croyait, elle m'a répondu qu'elle appartenait à une "*non creed denomination*". Ce n'était pas la peine d'embarquer sur le Mayflower, de choisir l'exil et de risquer la mort pour un point de théologie !

Telle est la situation moderne qui n'est plus seulement celle des États-Unis, mais qui devient de plus en plus celle du monde européen et américain dans son ensemble. Nous étions partis de la démocratie antique des dieux, et nous arrivons, après tant de guerres, tant de sang, à la démocratie moderne des religions. Le Panthéon d'Hadrien était ouvert à tous les dieux. Le panthéon moderne invite toutes les confessions chrétiennes, et bientôt toutes les religions du monde, à entrer, à la condition tacite d'avouer qu'elles se valent toutes, qu'elles sont équivalentes ou encore qu'elles sont complémentaires. Alors dans la grande maison de tolérance, dont parlait Claudel, elles s'offrent, librement, libéralement au choix de chacun. Toute la question est de savoir - et personne n'est en mesure de le savoir - si la question de la vérité peut définitivement être évacuée, et si le Dieu jaloux d'Abraham, de Moïse et de Jésus acceptera d'entrer dans le nouveau panthéon.